

Séance ordinaire du 15 juin 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi quinze juin deux mille vingt et un à quatorze heures cinquante-huit, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, et Clément Genest, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le membre du comité exécutif Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-06-64

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 15 juin 2021.

CE-2021-06-65

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de l'environnement

[Document d'aide à la décision GCH-2021-038](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de l'environnement, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-028, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2021-06-66

Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 et Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif (subdélégations de pouvoirs à des fonctionnaires à des fins d'efficience en matière de gestion immobilière)

[Document d'aide à la décision GRE-2021-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2021-019. Ce règlement a pour objet de permettre la subdélégation de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires désignés en matière de gestion immobilière.

Sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, il est également résolu d'accepter en principe d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de subdéléguer aux fonctionnaires désignés des pouvoirs en matière de gestion immobilière.

CE-2021-06-67

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021

[Document d'aide à la décision GRE-2021-025](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2021-06-68

Entente de modification à la convention de subvention relative au projet d'évaluation du potentiel d'exploitation de l'aquifère de la rivière Pénin à intervenir avec la Fédération canadienne des municipalités

[Document d'aide à la décision ENV-2021-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de modification à la convention de subvention relative au projet d'évaluation du potentiel d'exploitation de l'aquifère de la rivière Pénin à intervenir avec la Fédération canadienne des municipalités, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2021-017, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-06-69

Entente relative à l'application du *Programme d'excellence en biodiversité* à intervenir avec le Réseau environnement et désignation d'un représentant

[Document d'aide à la décision ENV-2021-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente relative à l'application du *Programme d'excellence en biodiversité*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2021-019, et de désigner le directeur de l'Environnement à titre de représentant de la Ville à cette fin et de l'autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-06-70

Demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)* relative à la réfection du poste de pompage du Moulin
[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2021-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- que la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités du guide relatif au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* qui s'appliquent à elle pour son projet de réfection du poste de pompage du Moulin;
- que la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au *Programme d'infrastructures municipales d'eau* associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changement;
- que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation, continus associés au projet au *Programme d'infrastructures municipales d'eau*;
- que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures municipales d'eau*.

CE-2021-06-71

Financement de la dépense relative à l'étude technique complémentaire et aux frais du Canadien national en lien avec cette étude et en vue de l'abolition du sifflet de train à quatre passages à niveau dans le secteur Charny
[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2021-035](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'étude technique complémentaire et aux frais du Canadien national en lien avec cette étude et en vue de l'abolition du sifflet de train à quatre passages à niveau dans le secteur Charny au montant maximal de 65 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-20-71.

Le président du comité exécutif prend son siège.

CE-2021-06-72

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation du 6 mai 2021, installation de panneaux d'arrêt, refus d'installation de panneaux d'arrêt sur la rue de la Prairie (secteur Saint-Jean-Chrysostome), Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis,

maintien de la traverse piétonne surélevée sur la rue des Champs (secteur Saint-Jean-Chrysostome), accord de principe à l'interdiction de stationnement dans le rond de virage sur la rue de Beaumont (secteur Saint-Romuald) et mandat confié à ce comité

[Document d'aide à la décision INC-2021-014](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation tenue le 6 mai 2021, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 625° sur la rue de Berry, aux deux intersections de la rue de Guyenne, en direction est et ouest;
- 626° sur la rue des Trois-Manoirs, à l'intersection de la rue de la Coupe, en direction nord et sud;
- 627° sur la rue des Trois-Manoirs, à l'intersection de la rue de l'Oiselet, en direction est et ouest.

Il est également résolu de refuser la recommandation du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation relative à l'installation de panneaux d'arrêts « 624° sur la rue de la Prairie, à l'intersection de la rue du Centaure, en direction est et ouest; » dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-014. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue des Champs (secteur Saint-Jean-Chrysostome);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie de la rue de la Seigneurie (secteur Lévis).

Il est également résolu de maintenir la traverse piétonne surélevée sur la rue des Champs (secteur Saint-Jean-Chrysostome).

Il est enfin résolu d'accepter en principe d'interdire le stationnement dans le rond de virage situé sur la rue de Beaumont (secteur Saint-Romuald) et de mandater le comité sur la sécurité publique et la circulation à analyser d'autres solutions possibles pour régulariser la situation dans ce secteur.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

CE-2021-06-73

Nomination de membres au comité d'acquisition d'œuvres d'art

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité d'acquisition d'œuvres d'art, soit madame

Pauline Leboeuf, monsieur Claude Vallières et monsieur Charles Rinfret, à titre de personne reconnue pour leur expertise dans le domaine des arts visuels ou des métiers d'art, de même que de nommer madame Céline Lemay, à titre de membre substitut.

CE-2021-06-74

Désignation de représentantes et de représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

[Document d'aide à la décision DSA-2021-032](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner mesdames Manon Gauvreau et Nathalie Labrecque et messieurs Christian Tanguay et Jean-Pascal Lamontagne, à titre de représentantes et de représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), pour un mandat de trois ans.

CE-2021-06-75

Attribution du contrat pour la fourniture des équipements d'entreposage et l'approvisionnement en oxygène liquide pour les usines de production d'eau potable de Desjardins et du secteur Charny

[Document d'aide à la décision APP-2021-091](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture des équipements d'entreposage et l'approvisionnement en oxygène liquide pour les usines de production d'eau potable de Desjardins et du secteur Charny (appel d'offres 2021-50-49), à Messer Canada inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 388 300 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-06-76

Attribution du contrat pour le remplacement de quatre unités de climatisation au 996, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2021-092](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour le remplacement de quatre unités de climatisation au 996, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2021-50-55), à Constructions Jacques Dubois & fils inc., au prix de 227 722 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2021-06-77

Attribution du contrat pour le remplacement de la chaudière à l'huile et pour l'ajout de ventilation au chalet du parc de la Rivière et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2021-093](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour le remplacement de la chaudière à l'huile et pour l'ajout de ventilation au chalet du parc de la Rivière (appel d'offres

2021-50-44), à Équipe SG inc., au prix de 132 900 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2021-06-78

Attribution du contrat pour la réfection de l'entrée et de la toiture de l'Aquaréna Léo-Paul-Bédard et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2021-094](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la réfection de l'entrée et de la toiture de l'Aquaréna Léo-Paul-Bédard (appel d'offres 2021-50-53), à Qualité construction (CDN) ltée, au prix de 1 540 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2021-06-79

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux en géotechnique et en environnement pour les années 2021 à 2024

[Document d'aide à la décision APP-2021-095](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux en géotechnique et en environnement pour les années 2021 à 2024 (appel d'offres 2021-55-45), à GHD consultants ltée, pour une dépense négociée estimée à 3 049 900 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter du 1^{er} janvier 2023 selon l'Indice des prix à la consommation, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-06-80

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la réfection du Centre Raymond-Blais

[Document d'aide à la décision GEN-2021-023](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la réfection du Centre Raymond-Blais au montant maximal de 200 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-96.

CE-2021-06-81

Entente de prêt de service à intervenir avec la Ville de Québec, des membres du personnel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927

[Document d'aide à la décision GCH-2021-039](#)

Il est résolu de conclure l'entente de prêt de service à intervenir avec la Ville de Québec, des membres du personnel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-06-82

Modification du contrat pour la fourniture d'ordinateurs ultras portables

hybrides, de portables, de moniteurs et d’ordinateurs de bureau (lot A)
[Document d’aide à la décision APP-2021-097](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture d'ordinateurs ultras portables hybrides, de portables, de moniteurs et d’ordinateurs de bureau (lot A), attribué par la résolution CE-2019-13-82, au montant de 244 450 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu’elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-097.

CE-2021-06-83

Financement additionnel de la dépense relative au projet de réhabilitation structurale de conduites d’aqueduc des secteurs Saint-Nicolas, Saint-Romuald et Saint-Jean-Chrysostome, attribution du contrat et décret de travaux
[Document d’aide à la décision APP-2021-099](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet de réhabilitation structurale de conduites d’aqueduc des secteurs Saint-Nicolas, Saint-Romuald et Saint-Jean-Chrysostome au montant additionnel maximal de 685 000 \$, à même le règlement d’emprunt RV-2020-20-71.

Il est également résolu d’attribuer le contrat pour la réalisation de ce projet (appel d’offres 2021-50-56), à Foraction inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 604 610 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2021-06-84

Convention de permis d’occupation à intervenir avec Sa majesté la Reine du Chef du Canada concernant l’utilisation du lot 2 434 902 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis)
[Document d’aide à la décision APP-GI-2021-035](#)

Il est résolu de conclure la convention de permis d’occupation à intervenir avec Sa majesté la Reine du Chef du Canada concernant l’utilisation du lot 2 434 902 du cadastre du Québec, telle qu’elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-035, et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le président du comité exécutif prend son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

CE-2021-06-85

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 58.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
